

Article 1 – Généralités – Définition.

Généralités : Les présentes Conditions Générales régissent les relations contractuelles entre la société Wavetack et ses Clients concernant les modalités d'exécution et les conditions auxquelles sont conclues les ventes de Produits et Services de la société Wavetack. Elles ont force obligatoire entre la société Wavetack et le Client pendant toute la durée de leurs relations contractuelles. Aucune condition particulière non prévue aux présentes ne peut, sauf acceptation écrite de la société Wavetack, être opposée par le Client.

Définitions : Les termes « Produits » et « Services » désignent l'ensemble des outils et prestations proposés actuellement par la société Wavetack à ses Clients dans le domaine de la mise à disposition de solutions de cybersécurité mobile et de sécurité numérique incluant notamment la gamme Wavetack W® composée de solutions d'audit mobile ponctuel, de surveillance en environnements sensibles et, plus généralement, l'ensemble des produits, matériels, logiciels, licences, services, formations, maintenances, options et évolutions attachés aux Produits et Services dont il s'agit (ci-après dénommés collectivement « les Systèmes »).

Article 2 - Conditions de ventes et d'utilisation des Produits et Services.

Prise en compte de la commande : La prise en compte par la société Wavetack de la demande du Client est concrétisée par l'envoi d'un Bon de commande ou d'un Devis, daté et signé lisiblement par le Client, et comportant au besoin le descriptif de l'intégralité des travaux et prestations à effectuer ainsi que toutes les informations nécessaires à leurs réalisation. Les commandes d'un Client prises par les représentants ou employés de la société Wavetack ne sont opposables et définitives que sous réserve d'une confirmation écrite et signée par cette dernière. Ces dispositions ne sont prises que dans l'intérêt exclusif de la société Wavetack qui pourra ainsi renoncer à s'en prévaloir. Toute modification ou résolution de commande demandée par le Client ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit avant le début des travaux et/ou la livraison des Produits ou Services et sous réserve de l'accord exprès de la société Wavetack. Tout additif au Bon de commande et/ou Devis initial devra faire l'objet d'un Devis ou d'un Bon de commande complémentaire.

Mise en œuvre de la commande : La mise en œuvre des travaux et Services est effectuée dans les meilleurs délais, compte-tenu des impératifs techniques, suivant la prise en compte par la société Wavetack de la commande du Client. Tous délais de mise en œuvre et toutes capacités de réalisation des Produits et/ou Services tels que précisés dans le cadre de documents émanant de la société Wavetack (tel que Documents commerciaux, Bon de commande ou Devis) ne le sont qu'à titre indicatif sans qu'ils soient opposables à la société Wavetack. Les délais de livraisons pourront notamment être prolongés pour tout motif tenant à des considérations

techniques, d'approvisionnement ou autre, résultant, à titre d'exemple d'un cas fortuit ou de force majeure. A cet égard, le Client s'engage à collaborer activement avec la société Wavetack en répondant dans un délai raisonnable aux sollicitations de cette dernière afin de lui permettre de réaliser sa mission dans les délais indiqués aux conditions particulières de la Commande et/ou du Devis.

La société Wavetack se réserve le droit de prolonger le délai de livraison ou de considérer la commande comme annulée à l'exclusion de tous dommages et intérêts.

Un retard de livraison ne peut en aucun cas justifier ou donner lieu à une annulation partielle ou totale d'une commande et/ou à des pénalités ou dommages et intérêts quelconques. Si par dérogation à ce qui précède, la société Wavetack a accepté des pénalités de retard, celles-ci sont inapplicables en cas de dépassements de délais dus à l'inexécution de ses obligations par le Client (par exemple, renseignements ou documents non fournis en temps utile, inexécution contractuelle, notamment non-respect par le Client des termes de paiement sur des livraisons antérieures ou en cours) ou si ce dépassement ne génère aucun préjudice réel pour le Client.

Livraison : Sauf dispositions contraires convenues avec le Client, le matériel physique éventuellement commandé (ci-après dénommé le « Matériel ») est réputé être délivré au Client départ usine ou "Ex Works" (Incoterms 2020) de la société Wavetack, le chargement étant à la charge du Client. Afin de permettre au Client de prendre livraison du Matériel, la société Wavetack préviendra le Client, par tout moyen à sa convenance, de la date à partir de laquelle le Matériel sera mis à sa disposition, ce qui constitue la date de livraison.

Transfert des risques : Quelles que soient la destination, le mode de transport ou les conditions de paiement du Matériel, le transfert des risques est réalisé à dater de la livraison et cela nonobstant toutes indications telles que "remise franco en gare, à quai, à domicile ou remboursement de frais de transport totaux ou partiels", de telles indications étant présumées se rapporter au paiement et non aux risques ou aux responsabilités de la société Wavetack.

Par conséquent, le Matériel voyage toujours aux risques et périls du Client, auquel il appartient en cas de retard, d'avaries, de perte ou de manquants, de faire toutes réserves et d'exercer tous recours auprès des transporteurs responsables. Le Client devra souscrire une assurance garantissant les risques nés à compter du départ usine du Matériel.

Transport : Les opérations de transport, assurances, douanes et manutention du Matériel sont, à compter de la livraison du Matériel, à la charge, aux frais, risques et périls du Client, auquel il appartient de vérifier les expéditions et d'exercer, s'il y a lieu, les recours contre le transporteur ou contre le commissionnaire de transport ou le transitaire, même si l'expédition a été faite franco. Toute dérogation devra se référer aux "Incoterms".

L'intervention éventuelle de la société Wavetack, sur demande exceptionnelle du Client, dans l'organisation ou l'exécution du transport, et pour

l'assurance du Matériel, s'effectue au nom et pour le compte du Client, sans conférer en aucun cas à la société Wavetack la qualité ni la responsabilité de commissionnaire de transport ou de transporteur.

Stockage après livraison au Client : Le Client s'engage à stocker le Matériel suivant les règles de l'art et notamment à l'abri de la pluie, du vent et du froid. Il appartient au Client de s'assurer que ses locaux conviennent au stockage du Matériel.

Réception : A défaut de modalités particulières de réception prévues par la société Wavetack, la réception du Matériel est réputée effectuée dans le même temps que le transfert des risques, à savoir lors de la livraison départ usine ou Ex Works, à la remise du Matériel au premier transporteur pour chargement et transport. En tout état de cause et sans préjudice des dispositions susmentionnées, l'utilisation du Matériel par le Client équivaut à une réception de fait.

Le Matériel mis à disposition départ usine ou Ex Works peut faire l'objet d'une réception contradictoire entre le Client et la société Wavetack, sur demande expresse du Client. Les dépenses correspondantes et notamment les frais de vacation et de procès-verbal sont à la charge du Client.

Réclamations : Le Client, en réceptionnant le Matériel, atteste qu'il a vérifié ledit Matériel livré, sa qualité et sa conformité à la commande. Sous peine d'irrecevabilité, et sans préjudice des réclamations à prendre vis-à-vis du transporteur, toute réclamation du Client pour défaut de conformité ou vice apparent du Matériel ne pourra être prise en considération que si elle est formulée à la société Wavetack par lettre recommandée dans un délai de quarante-huit (48) heures qui suit la réception du Matériel. Passé ce délai, le Client est réputé avoir accepté les éventuels défaut de conformités et/ou vice apparent présentés par le Matériel et chaque livraison effectuée sera considérée comme acceptée sans réserves et empêchera toute réclamation ultérieure. Aucune réclamation ne dispense le Client de payer le Matériel.

Disponibilité des Produits et Services : La disponibilité des Produits et Services proposés par la société Wavetack est permanente, sous réserve d'interruptions intempestives, qu'elles soient inhérentes à la fiabilité technique du matériel, des logiciels informatiques utilisés, du réseau Internet, ou qu'elles découlent des nécessités liées à la maintenance, ou à tout autre événement mettant la société Wavetack dans l'impossibilité de fournir ses Produits et Services.

Droit d'utilisation sous Licences des logiciels intégrés aux Systèmes : En ce qui concerne les logiciels intégrés aux Systèmes éventuellement mis à la disposition du Client par la société Wavetack dans le cadre de l'exécution de ses prestations, il est expressément rappelé que les logiciels en question ne sont pas vendus mais concédés sous licence au Client dans le cadre et pour les besoins exclusifs de ce dernier.

Ainsi, la société Wavetack accorde à titre personnel au Client le droit non exclusif d'utiliser lesdits logiciels pour ses propres besoins, étant

précisé qu'il est interdit au Client de les modifier, de tenter d'en trouver le code source, de les vendre, de concéder des sous-licences même à titre gratuit, de les louer ou de transférer de quelque manière que ce soit la présente licence d'utilisation des logiciels intégrés aux Systèmes. De même, toute copie desdits logiciels est interdite, ainsi que toute traduction, adaptation, arrangement ou toute autre modification. A cet égard, il est expressément convenu et rappelé que les droits concédés par la société Wavetack sont personnels et qu'ils ne peuvent donc être cédés à un tiers par le Client même en cas de cession du fonds, de location-gérance, de fusion ou de toute autre opération au terme de laquelle les droits du Client seraient transférés à un tiers.

Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux logiciels et plus généralement aux Systèmes développés et/ou conçus et/ou dont la licence serait concédée par la société Wavetack (y compris, de manière non limitative, ceux afférents à toute image, mini-application, photographie, animation, tout élément sonore et tout texte intégré au Systèmes) appartiennent à la société Wavetack ou à ses fournisseurs.

Les logiciels et plus généralement les Systèmes propriétés de la société Wavetack font parties de ses secrets de fabrication et de son savoir-faire et devront être considérés par le Client comme des informations confidentielles qu'ils puissent ou non être protégés par un droit de propriété intellectuelle, brevet, droit d'auteur ou d'une autre façon.

A ce titre, le Client s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour que les Systèmes ne soient pas mis à la disposition de tiers et s'engage à ce que ses collaborateurs ou son personnel respectent ces obligations et les droits d'auteur de la société Wavetack. Le Client s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter la divulgation ou la reproduction ou l'utilisation illicite par ses personnels et prestataires, notamment en faisant signer à ces derniers un engagement personnel de confidentialité. Le Client s'interdit d'utiliser les spécifications des Systèmes mis à disposition pour créer ou permettre la création d'un programme ayant la même destination.

Plus particulièrement, le Client s'interdit - et se porte fort du respect de ces engagements pour ses personnels, prestataires et partenaires - de toute pratique de *reverse engineering*, de décompilation, de désassemblage, d'accès ou de lecture de la mémoire flash, d'extraction du *firmware* ou de toute tentative d'accès au code source.

De convention expresse, la société Wavetack est autorisée à vérifier à tout moment le respect de ces obligations.

Maintenance et actualisation des Systèmes et logiciels intégrés de la société Wavetack : Les Produits et Services actuellement vendus au Client confèrent à ce dernier (i) la propriété du Matériel (*hardware*) ainsi (ii) qu'un droit perpétuel d'utiliser le logiciel embarqué (*firmware*) permettant au *hardware* de fonctionner ainsi que la solution logicielle existante à date) et enfin (iii) douze (12) mois de service d'actualisation (mises à jour du *firmware* et des éléments de sécurité) et de

maintien opérationnel (support technique et garantie du Matériel).

A l'issue de la période de douze (12) mois susvisée, le Client conserve donc la propriété du Matériel et le droit d'utiliser le logiciel intégré avec la dernière version installée et les éléments de sécurités déjà téléchargés.

Toutefois le Client ne bénéficiera plus des nouvelles versions, des nouveaux correctifs non obligatoires, des nouvelles règles de détection et enrichissements des bases de données ainsi que des garanties de maintenance et/ou des différents supports techniques.

Afin de continuer à bénéficier des actualisations des Systèmes et logiciels intégrés, le Client devra souscrire un renouvellement annuel de Licence au tarif en vigueur.

Article 3 – Conditions tarifaires des Produits et Services.

Tarification applicable : Les prix des Produits et Services sont systématiquement transmis au Client préalablement à la mise en œuvre des Produits et Services et/ou accessibles sur simple demande du Client au siège social de la société Wavetack. En l'absence de signature par le Client de tout document contractuel avec la société Wavetack précisant les conditions tarifaires des Produits et Services, le Client reconnaît sans réserve que les prix applicables seront ceux en vigueur au jour de la mise en œuvre des Produits et Services. Tous les prix sont indiqués hors taxes et doivent donc être majorés de la T.V.A. au taux en vigueur dans l'hypothèse de l'application de cette taxe. Les éventuels droits de douanes applicables et taxes assimilés sont à la charge du Client.

Modalités de paiement : Le règlement du prix du Produit et/ou du Service se fera à réception de la facture sauf mention contraire dans tout document émanant de la société Wavetack et expressément accepté par le Client. A défaut de règlement à l'échéance, l'application de pénalités de retard d'un montant égal au taux d'intérêt appliqué par la B.C.E. à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage sera exigible, sans qu'il soit besoin d'accomplir de formalité ou de mise en demeure. Si la société Wavetack devait confier le recouvrement de sa créance à un tiers, le Client serait redevable du remboursement des frais et honoraires engagés. En outre, de convention expresse, tout retard de règlement entraînera, après notification d'une mise en demeure restée infructueuse, passé un délai de huit (8) jours, l'exigibilité à titre de clause pénale d'une indemnité égale à 10% des sommes restant dues TTC, qui viendra s'ajouter au montant de la créance principale, des pénalités de retard et aux éventuelles condamnations et accessoires prononcés par les tribunaux. De même, en cas de non-règlement à l'échéance, la société Wavetack pourra suspendre de plein droit tous les Produits et/ou Services en cours et ce quel que soit leur nature et leur niveau d'avancement, sans que cette suspension puisse ouvrir un quelconque droit à indemnité pour le Client.

Clause de réserve de propriété : La société Wavetack se réserve la propriété des travaux et/ou Produits fournis jusqu'au dernier jour de leur

parfait paiement (loi 80-335 du 12 mai 1980) et pourra exiger la restitution des Produits et des travaux dont elle se réserve expressément la propriété.

Article 4 - Responsabilité.

Etendue des obligations de la société Wavetack : La société Wavetack n'est tenue que d'une obligation de moyen en ce qui concerne la qualité des Produits et des Services rendus. Sous peine d'irrecevabilité, toute réclamation du Client ne pourra être prise en considération que si elle est formulée à la société Wavetack par lettre recommandée dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la livraison ou la constatation du dysfonctionnement. A défaut, chaque livraison effectuée sera considérée comme acceptée sans réserves et empêchera toute réclamation ultérieure. Aucune réclamation ne dispense le Client de payer les Produits et/ou Services.

Le Matériel vendu par Wavetack bénéficie d'une garantie de douze (12) mois et pourra donc être réparé ou échangé en cas de dysfonctionnement constaté, non imputable au Client et ayant fait l'objet d'une réclamation dans les délais susvisés.

Le retour en atelier du Matériel sera fait aux frais du Client et un devis sera réalisé avant toute réparation ou remplacement dans l'hypothèse où le Matériel ne serait plus sous garantie.

En outre, les frais de séjour et de déplacement du personnel de la société Wavetack qui s'avèreraient nécessaires pour remédier à un incident seront remboursés à la société Wavetack par le Client sur présentation des justificatifs. Si la demande d'intervention est motivée par un incident non imputable au Système dans sa version remise par la société Wavetack, celle-ci facturera, en sus des frais de séjour et déplacement, le temps passé au tarif en vigueur chez la société Wavetack à la date de l'intervention.

Etendue des obligations du Client : Le Client assume toutes les responsabilités autres que celle de conformité du Produit et/ou du Service aux spécifications convenues dans le Bon de commande et/ou le Devis et notamment celles qui concernent l'adéquation du Produit et/ou du Service à ses besoins, l'exploitation du Produit et/ou du Service et/ou la qualification et la compétence de son personnel.

Il appartient notamment au Client de développer les procédures d'exploitation et de mettre en place les points de contrôle et mécanismes de sécurité appropriés à la sauvegarde et à la remise en état des données en cas d'anomalies dans le déroulement des programmes afférents aux Systèmes. Le Client assume seul les éventuels dysfonctionnements et dommages dus à une modification du Système, même minime, effectuée avec ou sans l'autorisation la société Wavetack.

En aucun cas, la société Wavetack ne pourra être tenue pour responsable des conditions d'utilisation par le Client des Produits et Services.

Le Client est responsable du respect des lois et réglementations locales applicables à ses activités et à l'utilisation des Produits et Services dans les pays où il l'exploite. Le Client s'engage également à respecter l'ensemble des lois et réglementations applicables en matière de contrôle des exportations et à ne

pas exporter ou réexporter les Produits et/ou Services en violation de ces règles.

Le Client s'engage enfin à ne pas utiliser les Produits et Services à des fins illégales, nuisibles, menaçantes, abusives, ou autrement répréhensible. Le Client est seul responsable des préjudices notamment moraux que pourraient induire l'utilisation à des fins illicites ou immorales des Produits et Services et qui pourraient comporter des atteintes à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

Limitation de responsabilité : Le Client reconnaît et accepte que la société Wavetack ne pourra être tenue pour responsable de tout dommage direct ou indirect en ce et y compris notamment les pertes de profits, de clientèle, de données, ou toute autre perte de biens incorporels (et ce même si la société Wavetack a été informé de la potentialité de tels dommages) pouvant survenir (i) de l'utilisation ou au contraire de l'impossibilité d'utiliser les Produits et Services, (ii) de la qualité des travaux réalisés par l'intermédiaire des Produits et Services, (iii) et plus généralement de toute utilisation faite des travaux édités et/ou développés par l'intermédiaire des Produits et Services. De même, la société Wavetack ne peut être considérée comme responsables des dommages résultant de la perte, l'altération, l'effacement des éléments et/ou documents ou de l'accès frauduleux à des données confidentielles, de la transmission accidentelle par le biais des Services de virus ou d'autres éléments nuisibles. A cet égard, le Client est informé que certains Produits, Services et/ou Systèmes peuvent présenter un risque d'intrusion de tiers dans le système du Client à qui il appartient de prendre toutes mesures appropriées de façon à protéger ses données et logiciels contre de telles intrusions et contre toute contamination par des virus.

La responsabilité de la société Wavetack, qu'elle soit délictuelle ou contractuelle, ne peut être engagée pour des faits dus à un cas de force majeure, un cas fortuit ou du fait d'un tiers ou de la victime du dommage. Le Client reconnaît que constituent notamment un cas fortuit les pannes et les problèmes d'ordre technique concernant le matériel, les programmes et logiciels informatiques ou le réseau Internet. Sans limiter la portée des autres dispositions des présentes Conditions Générales, la responsabilité de la société Wavetack, si elle venait à être engagée, quelle qu'en soit la cause ou la forme de l'action, ne pourrait excéder, tous préjudices confondus, le montant de la prestation litigieuse facturée au Client.

Responsabilité des Distributeurs agréés : Les Distributeurs sous contrats avec la société Wavetack seront autorisés, dans les conditions et modalités prévues auxdits contrats, à revendre les Systèmes par eux acquis.

Les Distributeurs, qui sont tenus par les présentes Conditions Générales de Ventes, devront également rendre opposable au Client final ces dernières et, plus généralement, prendre intégralement à leur charge leurs propres relations Clients sans recours possible à l'encontre de la société Wavetack.

Article 5 - Divers.

Gestion du contrat : Le fait pour la société Wavetack de renoncer à se prévaloir de la violation de l'une quelconque des dispositions des présentes n'empêchera pas l'application postérieure de cette clause et ne pourra être considérée comme une renonciation à se prévaloir de toute autre violation. La nullité qui affecterait l'une quelconque des dispositions des présentes, en tout ou partie, n'affectera pas le reste des présentes qui resteront en vigueur sans changement.

Dispositions spécifiques : Le Client accepte sans réserves que la société Wavetack puisse se réserver le droit de (i) sous-traiter ou de céder à un tiers les droits et obligations issus des relations contractuelles (ii) citer le Client dans le cadre de ses documents à des fins purement commerciales en prenant soin toutefois de ne divulguer aucune information confidentielle et (iii) de suspendre de plein droit et sans préavis tous les Produits et/ou Services en cours et ce quel que soit leur nature et leur niveau d'avancement en cas de non-respect par le Client de ses engagements pris aux termes des présentes.

Droit applicable et clause attributive de juridiction : Les relations contractuelles entre la société Wavetack et le Client sont régies pour leur validité, interprétation et exécution conformément aux lois de la République française. Seule la version française des présentes fera foi et sera opposable à la société Wavetack.

Tout litige survenant relatif à la validité, à l'interprétation et/ou l'exécution des présentes ou y étant lié sera exclusivement soumis aux tribunaux compétents du ressort de la Cour d'Appel de Paris, cela même en cas de pluralité d'instances, de défendeurs, de demandes incidentes, appel en garantie ou mise en cause et même par voie de référé.

Signature électronique : Il est ici rappelé que, conformément aux dispositions de l'article 1366 du code civil, l'écrit électronique a la même force probante que l'écrit sur support papier, sous réserve que puisse être dûment identifiée la personne dont il émane et qu'il soit établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité.

L'article 1367 dispose que lorsque la signature d'un acte est électronique, elle consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache.

La fiabilité de ce procédé est présumée, jusqu'à preuve contraire, lorsque la signature électronique est créée, l'identité du signataire assurée et l'intégrité de l'acte garantie, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État.

Les présentes Conditions Générales sont signées par voie électronique. La signature électronique a la même force juridique que la signature manuscrite.

De convention expresse valant convention sur la preuve, les signataires acceptent de signer électroniquement le présent Contrat conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, les signataires

s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que leur signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent Contrat.

Il est encore rappelé que l'exigence d'une pluralité d'originaux posée par l'article 1375 du code civil est réputée satisfaite pour les contrats sous forme électronique lorsque l'acte est établi et conservé conformément aux articles 1366 et 1367, et que le procédé permet à chaque partie de disposer d'un exemplaire sur support durable ou d'y avoir accès.

Signé en la forme électronique à la date figurant en page scellée des signatures.